



Cotisation Urssaf et liquidation judiciaire

Par Arobaze

Bonjour , J'ai besoin d'aide , l'Urssaf me réclame 1500? de cotisation pour le dernier trimestre 2018 alors que je n'ai été que conjointe collaboratrice de mon ex mari , il avait créé son EI en début d'année 2018 et J'ai été conjointe collaboratrice de juin à septembre 2018 , il m'a radié parce que ça "lui coûtait trop cher" puis nous nous sommes séparés et il a fait une liquidation judiciaire en décembre 2018 , depuis septembre 2019 l'Urssaf me réclame la cotisation du dernier trimestre de 2018 , est ce que c'est à moi de payer ou est ce que cela fait partie des dettes de sa liquidation ? Nous sommes en instance de divorce et que c'est compliqué d'avoir des réponses. Je remercie d'avance toutes personnes qui pourront me donner une réponse